

Pénurie d'électricité. Et maintenant?

Le présent document est une compilation d'informations utiles qui peuvent être demandées avant et pendant une pénurie d'électricité. Tous ces contenus, ainsi des informations approfondies figurent également sur les sites Internet de l'Office fédéral de l'énergie OFEN, de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE et d'OSTRAL.

Septembre 2023

Qu'est-ce qu'une pénurie d'électricité?

On parle de pénurie d'électricité lorsque la demande en énergie électrique dépasse l'offre pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines (voir aussi à ce sujet la vidéo explicative de l'AES).

Comment en arrive-t-on à une pénurie d'électricité et de quelle ampleur est le risque?

Sur le principe, une pénurie d'électricité peut survenir n'importe quand. Le risque est réel et important surtout en hiver. Différents facteurs qui peuvent survenir en même temps, mais aussi l'un après l'autre peuvent entraîner une pénurie d'électricité. L'un des scénarios possibles serait par exemple: de faibles niveaux de remplissage des lacs de retenue, avec, en même temps, des possibilités d'importation limitées depuis la France et la défaillance d'une centrale nucléaire en Suisse. Certains facteurs, tels que les faibles niveaux de remplissage, peuvent se dessiner tôt, mais d'autres, comme la défaillance d'une centrale nucléaire ou une cyberattaque, se produisent de façon soudaine. En raison de l'actuelle crise énergétique et des canaux d'approvisionnement énergétique qui ne sont plus garantis suite à l'attaque de l'Ukraine par la Russie, le risque doit être désormais considéré comme plus important qu'avant la guerre.

Comment la Confédération se prépare-t-elle à une pénurie d'électricité?

La Confédération a chargé l'Association des entreprises électriques suisses (AES) de prendre les mesures préparatoires nécessaires, et ce, déjà bien avant la crise énergétique actuelle. Pour cela, l'AES a créé OSTRAL, l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (**O**rganisation für **S**tromversorgung in **A**usserordentlichen **L**agen). En «situation normale», les tâches d'OSTRAL sont de nature préparatoire: l'organisation optimise et actualise les processus, soutient les gestionnaires de réseau de distribution et s'assure que les gros consommateurs soient préparés à une pénurie. OSTRAL est une pure organisation de milice de la branche (c.-à-d. de l'économie) et de la Confédération.

Que fait OSTRAL en cas de pénurie d'électricité?

OSTRAL ne promulgue pas elle-même de mesures, mais, en cas de pénurie d'électricité, elle met en œuvre des mesures décidées par le Conseil fédéral. Ou, autrement dit: OSTRAL ne décide pas, OSTRAL exécute. Ces mesures, que le Conseil fédéral met en œuvre sur la base de l'OOSE, diffèrent en fonction du degré de gravité de la pénurie.

Quelles sont les mesures prévues?

OSTRAL distingue quatre niveaux de préparation: en exploitation normale, OSTRAL parle de niveau de préparation 1. Dans cette phase – la situation normale –, l'Approvisionnement économique du pays surveille l'état de l'approvisionnement. Si une pénurie d'électricité se dessine, cela a pour conséquence un degré de préparation plus élevé. L'Approvisionnement économique du pays alerte OSTRAL. On est maintenant au niveau de préparation 2. Dans cette situation, les autorités et l'Approvisionnement économique du pays appellent la population à économiser l'électricité. Au niveau de préparation 3 – qui est proclamé si les appels à économiser n'ont pas porté leurs fruits, ou pas suffisamment –, le délégué ou la déléguée à l'Approvisionnement économique du pays charge le Conseil fédéral de faire entrer en vigueur des mesures de gestion réglementée correspondantes. Au niveau de préparation 4, le Conseil fédéral fait entrer en vigueur, par voie d'ordonnance, les mesures nécessaires (restrictions de consommation ou interdiction d'applications gourmandes en énergie et non absolument nécessaires, contingentements d'électricité (c'est-à-dire une réduction de la consommation d'électricité par les gros consommateurs), et enfin délestages cycliques (pendant lesquels l'électricité ne serait pas disponible pendant certaines périodes)), et l'Approvisionnement économique du pays charge OSTRAL d'exécuter ces mesures.

Quelles mesures le Conseil fédéral peut-il ordonner en cas de pénurie d'électricité?

Au niveau de préparation 4, le Conseil fédéral a notamment la possibilité d'ordonner, au moyen d'ordonnances, une interdiction de certains consommateurs d'électricité (restrictions de consommation ou interdiction d'applications gourmandes en énergie et non absolument nécessaires) et des contingentements d'électricité (c'est-à-dire une réduction de la consommation d'électricité par les gros consommateurs). Ces mesures ont pour objectif de maintenir l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité, mais à un niveau réduit. Toutes ces mesures ont des répercussions sur la vie économique et sociétale en Suisse, mais elles entendent protéger l'économie et la population contre des mesures encore plus radicales: les délestages cycliques, lesquels auraient pour conséquence, non pas une réduction de la quantité de courant disponible, mais un arrêt total de la fourniture de courant pendant des intervalles de temps définis (par exemple quatre ou huit heures). Ces mesures prendraient effet en situation de dernier recours, afin d'éviter un black-out complet dans toute la Suisse.

Ces ordonnances existent-elles déjà?

Aussi bien les ordonnances que les restrictions possibles existent, à l'heure actuelle, à l'état de projets. Si un cas de pénurie survient, et seulement dans ce cas, le Conseil fédéral édicte alors, sur cette base, des ordonnances définitives et des mesures relatives aux restrictions. Les éventuelles restrictions et interdictions concernant de nombreux domaines, comme par exemple une température de lavage maximale de 40° Celsius pour les lave-linge privés, une réduction des heures d'ouverture des magasins, ou une extinction de l'éclairage publicitaire pendant la nuit, entre 23h et 5h. Une liste contenant l'ensemble des restrictions est consultable [ici](#).

Qu'est-ce que cela signifie pour les consommateurs et les consommatrices?

Dans le pire des cas – c'est-à-dire en cas de délestages cycliques –, les consommateurs et les consommatrices n'ont pas accès au courant électrique pendant un intervalle de temps défini. Ces intervalles sont annoncés par les gestionnaires de réseau de distribution, afin que les consommateurs et les consommatrices concernés puissent se préparer à cette situation.

Qu'est-ce que cela signifie pour les entreprises ayant une forte consommation d'électricité?

Les gros consommateurs d'électricité (>100 MWh par an) sont soumis à des mesures différentes de celles imposées aux particuliers. Ils doivent donc se préparer individuellement à la situation selon laquelle le Conseil fédéral édicterait des contingentements d'électricité. Dans ce cas, la quantité d'électricité qui serait à la disposition des gros consommateurs serait limitée. Sur le site Internet d'OSTRAL, une brochure contenant de nombreux conseils et astuces utiles est disponible pour se préparer à un contingentement d'électricité.

En cas de pénurie d'électricité, qui informe la population au sujet des mesures décidées?

En cas de pénurie d'électricité, la Confédération informe la population, de la même manière que pendant la pandémie de Covid-19.

Si on en arrivait à des délestages, comment les consommateurs et les consommatrices apprendraient-ils à quel moment ils n'auront pas d'électricité?

Si la Confédération décide des délestages de réseau, c'est aux gestionnaires de réseau de distribution qu'il revient d'informer leurs clientes et leurs clients au sujet des délestages. Ils choisissent la manière dont ils communiquent ces informations. Une application sera mise à la disposition d'OSTRAL et des états-majors de crise locaux, dans laquelle figureront les plans de délestage de tous les gestionnaires de réseau de distribution.

Comment les consommateurs et consommatrices peuvent-ils contribuer à éviter une pénurie d'électricité?

Chacune et chacun peut aider à utiliser l'énergie efficacement et, ainsi, à éviter une pénurie d'électricité. Cela commence avec des choses banales: éteindre la lumière dans les pièces où personne ne se trouve, baisser la température ambiante d'un degré Celsius (ce qui permet déjà d'économiser 7% d'électricité) ou installer des sources lumineuses LED à la place des ampoules halogènes, voire des ampoules à incandescence. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) donne de précieux conseils pour économiser l'électricité sur le site Internet www.stop-gaspillage.ch.

Comment mon entreprise peut-elle contribuer à empêcher une pénurie d'électricité?

Sur le site Internet www.stop-gaspillage.ch/fr/entreprises, SuisseEnergie met à disposition des informations et des offres allant du conseil au financement. Autre point de contact pour découvrir le potentiel d'optimisation dormant dans votre entreprise: l'Agence de l'énergie pour l'économie.

Où obtenir des informations sur la situation d’approvisionnement actuelle?

Aussi bien l’OFEN que l’Approvisionnement économique du pays (AEP) et l’EiCom proposent régulièrement des vues d’ensemble actualisées incluant une analyse de la situation:

Dashboard de l’énergie Suisse de l’OFEN /// Vue d’ensemble de l’AEP /// Appréciation de l’EiCom

Que fait la Confédération pour réduire le risque de pénurie d’électricité?

La Confédération a pris une série de mesures pour réduire le risque de pénurie et améliorer la sécurité de l’approvisionnement en électricité en hiver: création d’une réserve hivernale*; mécanisme de sauvetage pour les entreprises électriques; possibilité de baisse temporaire des débits résiduels; possibilité temporaire de relever les capacités du réseau de transport; campagne d’économies d’énergie**.

** La réserve hivernale se compose des éléments suivants:*

- réserve hydroélectrique: un certain volume d’eau que les exploitants de centrale retiennent dans les lacs de retenue contre une indemnisation et à laquelle la Confédération peut avoir recours en hiver, ainsi que

- trois centrales de réserve, ainsi que des groupes électrogènes, dont la Confédération s’est assuré les capacités en vue de difficultés d’approvisionnement qui se profileraient.

*** En collaboration avec SuisseEnergie, une campagne d’économies d’énergie pendant l’hiver a été lancée, avec pour objectif de sensibiliser la population et les entreprises et de les inciter à économiser l’énergie au moyen de divers conseils et mesures d’efficacité.*

Le risque de pénurie d’électricité sera-t-il conjuré lorsque la crise énergétique sera passée?

Non. Le risque sera peut-être plus faible lorsque la crise énergétique sera passée. Mais il reste réel, car en hiver, la Suisse produit moins d’électricité qu’elle n’en consomme. La dépendance structurelle envers les importations hivernales demeure, et il est tout sauf certain que la Suisse dispose, à l’avenir, des capacités nécessaires d’importation et d’exportation. D’une part, car de nombreux États européens transformeront eux aussi, dans le sillage de la transition énergétique, leur parc de centrales, et que des capacités assurées et, partant, des capacités d’exportation seront de ce fait perdues. D’autre part, car à compter de 2026, dans l’UE, entrera en vigueur la règle dite des 70%, qui, en substance, renforcera le négoce d’électricité au sein de l’UE. Cela aura un effet négatif sur les capacités d’importation en Suisse.

Que peut faire la Suisse pour être moins exposée aux risques d’une pénurie?

À court terme, la Suisse a – en plus des mesures préparatoires précitées (réserve hivernale, centrales de réserve) – surtout un levier pour réduire le risque: adopter un comportement conscient vis-à-vis de l’énergie, économiser l’électricité et le gaz, et investir dans l’efficacité. À court, moyen et long terme, la Suisse doit produire plus d’électricité dans le pays, et ce a fortiori en hiver, lorsque le courant se fait plus rare. Pour cela, il faut un développement massif et rapide des énergies renouvelables. Parallèlement à cela, les réseaux électriques doivent être étendus et encore développés. Dans l’étude «Avenir énergétique 2050», l’AES présente, en collaboration

avec l'Empa, différents scénarios sur un fonctionnement sûr, renouvelable et économique de l'avenir énergétique. Dans le scénario le plus résilient et le meilleur marché, il y a une forte acceptation élevée du développement de toutes les énergies renouvelables, ainsi que d'une étroite collaboration avec l'Europe. Si la Suisse est intégrée dans l'Europe énergétique et collabore étroitement avec l'UE, cela présente de gros avantages pour la sécurité d'approvisionnement. Conclure un accord sur l'électricité avec l'UE doit être l'objectif à moyen et long terme. Dans sa feuille de route «Sécurité d'approvisionnement», l'AES consigne, plus de 40 mesures, tout au long de la chaîne de création de valeur, qui sont nécessaires pour garantir à long terme l'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Qui peut répondre à des questions complémentaires?

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays met à disposition un FAQ qui répond à de nombreuses autres questions. Si la situation devait se dégrader, la Confédération mettrait également en service une hotline pour les citoyennes et les citoyens. Dans le cas de délestages, le gestionnaire de réseau de distribution local informe ses clientes et clients en collaboration avec les autorités et les organisations de crise locales. Les entreprises ayant des questions sur le contingentement ou les délestages s'adressent elles aussi à leur gestionnaire de réseau de distribution.